

Charte d'engagement en faveur d'un développement responsable



Consciente des enjeux et de la nécessité d'un développement durable, l'**Udaf de l'Essonne** a décidé de s'inscrire résolument dans **une démarche responsable**. Économiser les ressources, utiliser des technologies qui polluent moins, gaspiller moins d'eau et d'énergie et surtout changer nos habitudes de consommation et nos comportements, tels sont les objectifs que nous nous fixons.



Parce que l'**Udaf de l'Essonne** souhaite s'appliquer à elle-même le principe de « penser global et agir local », elle s'engage concrètement, à travers cette charte et avec l'ensemble de ses collaborateurs, **à agir en faveur d'un développement durable**.

L'Udaf et l'ensemble des collaborateurs s'engagent à :

Économiser

- l'électricité ;
- le chauffage ;
- l'eau ;
- le carburant.

Optimiser

- la qualité de vie et la sécurité au travail ;
- le tri des déchets produits afin de les valoriser ;
- les achats afin de prendre en compte des critères liés au développement durable.

Limiter

- la production de déchets ;
- la consommation de papier et autres fournitures de bureau ;
- les déplacements.

- les idées et les informations entre les services ;
- les bonnes pratiques pour être éco-responsable au bureau.

Partager

Informier

- des enjeux du développement durable et inciter à agir ;
- des actions mises en oeuvre pour répondre aux engagements de cette charte.

Suivre et évaluer

- les consommations d'eau et d'énergie ;
- les actions mises en place dans le cadre du comité consultatif du développement durable.

